

Image not found or type unknown



carte sejour avec concubainage prefecture de bobiny

Par **kacim**, le **25/08/2011** à **02:49**

bon jour

je vie avec ma copine depuis juin 2011 , nous avons un certificat de concubainage de la mairie ... avec les preuves de vie commune... je veux déposer un dossier de carte sejour à la prefecture ... que penser vous , connaissez vous des avocats ds le domaine?

merci

Par **Domil**, le **25/08/2011** à **03:43**

Aucune chance.

Le concubinage n'apporte un élément d'appréciation que s'il a duré 5 ans au moins et le certificat de concubinage (qui n'a aucune valeur) ne suffit pas, il faut prouver les 5 années de vie commune.